

## Commission Formation et Vie Universitaire

Vendredi 27 mars 2015 à 9 heures

**Membres élus présents ou représentés :** Mme Cécile Enguehard-Gueiffier, M. Alfredo Gomez Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, M. Hicham Ngassi Saqout, Mme Eléonore Viora, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Louise Foucat, M. Maxime Baudoin, Mme Agathe Saudubray, M. Mathieu Cluzel, Mme Marie Georges, Mme Carole Dervault, Mme Christèle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, M. Stéphane Blardat, M. Olivier Combacau.

**Membres à titre consultatif :** Mme Bénédicte Delaunay, Mme Gabrielle Beynet, Mme Christine Poirier, Mme Anne Azanza, Mme Elisabeth Bardu, Mme Bénédicte Froment, Mme Caroline Gonzalez, Mme Saadia Messaoudi, M. Benoît Wolf, Mme Bénédicte Gossot, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Pascale Garcia, Mme Christine Maisonneuve.

**Correspondants pédagogiques :** Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, Mme Christine Fauvelle-Aymar, M. Ludovic Fontaine, M. Christophe Hourieux, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix.

### 1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 5 février 2015

Nadine Imbault soumet le compte-rendu au vote. Il est adopté à l'unanimité.

### 2. Informations générales

Nadine Imbault débute la présentation des informations générales par la nouvelle loi dite « Silence vaut accord »

En posant le principe selon lequel le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision d'acceptation de la demande formulée par l'utilisateur, la loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013, entrée en vigueur le 14 novembre 2014, modifie les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le ministère a ainsi rappelé les obligations qui s'imposent désormais à l'administration, en matière de suivi des demandes et de contrôle des délais de réponse. Les nouveaux droits de l'utilisateur appellent une grande attention de notre part, et nécessitent de revoir certaines procédures.

Cette nouvelle disposition a des conséquences sur le travail des commissions pédagogiques compétentes pour l'accès en filières sélectives (licence professionnelle et master 2<sup>ème</sup> année) et pour les validations d'acquis pédagogiques (compétentes également pour valider l'autorisation à s'inscrire dans l'établissement des étudiants étrangers hors union européenne et hors procédure Campus France).

Pour gérer les conséquences de ce nouveau texte, l'université a accéléré le déploiement d'une application de gestion des candidatures à l'entrée en filière « sélective » qui ne devait être utilisée qu'en test cette année. Cette application sera la seule voie de candidature à notre établissement (hors IUT non concernés par la majeure partie du texte et hors apprentissage). Le logiciel e-candidat permettra de centraliser les dossiers dématérialisés et de gérer l'envoi d'accusés de réception obligatoires dans le nouveau texte.

L'entrée en un point unique est essentielle car le texte prévoit que le délai court dès réception par l'établissement, peu importe la qualité du destinataire.

Enfin, afin de permettre de garantir les chances des étudiants non encore titulaires du diplôme requis pour accéder à la filière sélective concernée (L2 pour une LP et M1 pour un M2) et afin de pouvoir procéder à l'examen des dossiers dans leur globalité, l'ouverture de l'application e-candidat débutera le 4 mai, rendant possible la tenue des premières commissions pédagogiques après les délibérations de la première session début juin, tout en permettant de rester dans les délais des deux mois.

Une présentation du logiciel e-candidat est prévue début avril ainsi que des sessions de formations destinées à assurer les paramétrages. Les formations nécessaires des usagers à l'outil seront également programmées.

**Une grande attention devra également être portée sur les calendriers des commissions pédagogiques de validations des acquis pédagogiques, et sur les délais de signatures, notamment en fin d'année universitaire et à l'approche des dates de fermeture.**

Nadine Imbault poursuit par la présentation du prochain cadre contractuel avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la réflexion qui devra être conduite pour aboutir à l'accréditation de nos formations. Le dialogue avec le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) aboutira à une évaluation de notre établissement comme de nos formations, s'assurant notamment de la conformité de la formation au cadre national des formations et de l'effectivité de la participation des étudiants à l'évaluation des enseignements. Le ministère accordera les accréditations en se fondant sur les évaluations de l'HCERES.

La présentation détaillée figure en pièce jointe.

Nadine Imbault termine les informations générales en indiquant que la prochaine Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur se déroulera le vendredi 22 mai 2015. Les étudiants ont reçu l'information par courriel.

### **3. Vie de l'Etudiant**

- **Bilan de l'UEO Engagement Etudiant « Zup de Co » par Bénédicte GOSSOT, responsable de secteur Région Centre.**

Cette association existe depuis 2009. Elle propose, dans le cadre des Cordées de la réussite, un soutien à environ 150 collégiens en difficulté. Une centaine d'étudiants assurent ce soutien et peuvent le valoriser dans le cadre de l'U.E. d'ouverture « engagement étudiant » au 2<sup>ème</sup> semestre, mais doivent s'engager sur l'année. La présentation figure en pièce jointe.

- **Bilan des Cordées de la Réussite par Elisabeth BARDU, responsable administrative de l'Ecole Polytechnique Universitaire.**

Plusieurs actions ont été mises en place, notamment à Polytech, ainsi l'opération « Ingénieur toi aussi » pour sensibiliser les lycéens, notamment les filles, aux filières d'ingénieur, l'organisation de stages pendant une semaine pour des collégiens de 3<sup>ème</sup>, et « Lycéens aujourd'hui, journalistes demain ». La présentation figure en pièce jointe.

- **Projet de mise en place d'un formulaire de demande de subvention unique présenté par Thomas THUILLIER, vice-président étudiant chargé de la vie associative.**

Depuis le début de l'année universitaire 2014-2015, Thomas Thuillier, Vice-Président délégué à la vie associative, ainsi que l'ensemble du bureau de la vie étudiante (BVE) s'est lancé dans une démarche de simplification des démarches effectuées par les associations étudiantes de l'Université. Parmi les différentes mesures figure la réalisation d'un

formulaire commun entre le FSDIE (Université) et Culture ActionS (CROUS). L'objectif est de permettre aux étudiants de ne remplir qu'un seul formulaire permettant le dépôt de dossiers de subventions auprès de plusieurs organismes. Cette première étape terminée, le souhait est d'élargir l'utilisation de ce document aux différentes composantes de l'Université. Partant du constat que plusieurs composantes allouent des subventions aux associations étudiantes, il serait souhaitable de n'avoir plus qu'un seul formulaire au sein de l'Université.

Plus largement, le souhait est d'unifier la procédure et les calendriers afin que les différents acteurs finançant les projets associatifs puissent avoir connaissance des subventions accordées.

Bien entendu, l'élargissement de ce formulaire aux composantes et l'unification des procédures n'auront aucun impact sur les critères d'allocation de subventions, qui resteront à la discrétion de chaque acteur.

Un groupe de travail sera mis en place dans les prochaines semaines. Il est prévu d'organiser deux réunions : une pour connaître les pratiques de chaque composante et une seconde pour amender et adopter définitivement le formulaire commun.

Ce groupe de travail sera composé de : Thomas Thuillier, Vice-Président délégué à la vie associative ; Coralie Martin, Vice-Présidente étudiante ; Tiffany Audoux, Animatrice de la vie associative ; Emmanuelle Fargues, Directrice des formations, Responsable du Service des Études et des Formations ; Benoît Wolf, Responsable administratif de l'UFR ASH ; Eric Blin, Assesseur à la vie étudiante de l'UFR DESS ; Christine Fontaine, Adjointe à la responsable administrative de l'IUT de Tours ; Caroline Gonzalez, Responsable administrative de l'UFR Lettres et Langues ; Fadila Trouvé, Responsable administrative de l'UFR Sciences et Techniques ; Alain Gueiffier, Doyen de l'UFR Sciences Pharmaceutiques ; Fanny Bobleter, Responsable administrative de l'UFR Médecine ; Elisabeth Bardu, Responsable administrative de l'EPU ; Marie-Christine Jossec, Responsable administrative du CESR ; une association étudiante (un appel a été lancé auprès des associations étudiantes).

À l'issue de ces deux réunions, le formulaire commun définitif Université (FSDIE + composantes)-CROUS sera présenté à la Commission Formation et Vie Universitaire du 25 juin 2015, en vue d'une utilisation à compter de la rentrée universitaire 2015.

➤ **Compte-rendu Commission FSDIE du 26 février 2015.**

Le budget pour l'année 2015 s'élève à un peu plus de 90 000 €. Lors de cette commission, 23 projets ont été soutenus, 9 ont été refusés, et 2 projets reportés à une prochaine commission. Le montant des subventions attribuées est de 32 326 €.

Bénédicte Delaunay invite la commission à se prononcer sur le tableau joint. Il est adopté à l'unanimité.

➤ **Bilans des exonérations 2014-2015.**

Le budget pour la rentrée 2014 était de 49 000 €. Quatre commissions se sont tenues de septembre à décembre 2014. 194 dossiers ont été traités dont 95 exonérations accordées à hauteur de 31 432€.

#### **4. Conventions Relations internationales**

##### Créations

##### *Conventions spécifiques*

➤ **E.P.U. - département Aménagement et Environnement avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) Canada**

Il s'agit d'une entente complémentaire relative à la mise en place d'une double diplomation - Maîtrise en études et interventions régionales à destination des étudiants en Génie de l'Aménagement et de l'Environnement de Polytech. L'étudiant doit avoir fait 2

ans de cursus ingénieur à l'EPU pour effectuer ensuite sa dernière année d'ingénieur à l'UQAC où il acquitte les droits de scolarité, mais reste inscrit à l'EPU. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

➤ **U.F.R. Lettres et Langues - département d'Etudes Germaniques avec Ruhr-Universität Bochum - faculté de Philologie**

Cette convention d'application a pour objectif la poursuite de la mise en place d'un Double-Diplôme de Master « Discours et pratiques des médiations culturelles » pour renforcer la dimension européenne et notamment franco-allemande des études universitaires.

En séance, il est demandé que soit spécifié comment est attesté le niveau de langue B2. Il faut également ajouter le logo de l'université à la convention.

Sous réserve des modifications demandées, la convention est adoptée à l'unanimité.

➤ **I.U.T. de TOURS avec l'université de Coventry (Royaume-Uni)**

Ce protocole d'accord est relatif à la délivrance du Diplôme Universitaire « Théorie et Pratiques Commerciales » et du Bachelor « Global Logistics ». Il a pour but de permettre aux étudiants de l'université titulaires d'un D.U.T. ou équivalent et inscrits au D.U. « Théorie et Pratiques Commerciales » d'approfondir leurs connaissances en techniques de commercialisation dans un environnement étranger. Les étudiants sont sélectionnés par les deux universités. Ils sont éligibles aux bourses du gouvernement britannique et peuvent prétendre au prêt étudiant britannique. Nadine Imbault fait remarquer que le niveau B2 ne peut être certifié par le responsable de la formation sauf s'il est enseignant en langue. De plus, les frais de sécurité sociale ne doivent pas être inclus dans le texte et il n'est pas possible de les communiquer 3 mois à l'avance (ils ne sont connus que début juillet). Il est plus simple de faire référence aux droits en vigueur ou de déterminer des frais fixes pour la durée de la convention. Il reste aussi à régler la question d'une éventuelle exonération pour les étudiants boursiers.

Il y a également une incohérence entre les conditions d'obtention du DU sur la maquette et sur la convention.

La convention est acceptée sous réserve des modifications demandées.

## **5. Pédagogie**

➤ **Calendrier universitaire 2015-2016.**

La trame du calendrier avait été distribuée lors de la précédente séance. Les propositions complémentaires des composantes sont conformes aux préconisations. Il reste cependant une interrogation sur le nouveau zonage entraîné par le redécoupage des Régions. Les semaines de vacances pourraient être amenées à évoluer.

Par ailleurs, pour l'UFR Arts et Sciences Humaines, des demandes particulières ont été transmises concernant les départements d'Histoire-Archéologie et Histoire de l'Art, demandes motivées par les travaux de la bibliothèque Universitaire des Tanneurs. Après discussion en séance, il est décidé de ne pas décaler la rentrée, mais de réorganiser la programmation des cours en plaçant les disciplines moins interdépendantes avec les recherches documentaires en début de semestre.

La Commission adopte le calendrier avec 1 opposition et 2 abstentions.

Par ailleurs, Bénédicte Montigny demande que la CFVU saisisse le Conseil d'Administration des problèmes liés à la fermeture des locaux universitaires, notamment des bibliothèques universitaires, pendant la semaine des vacances d'hiver.

➤ **Module d'Orientation, Bilan, Insertion en Licence (MOBIL) : 1ère année de validation du certificat**

Nadine Imbault fait un rappel du contexte :

Le MOBIL est conçu comme une certification. L'étudiant participe à des TD en L1 et L3. Pendant ses 3 années de licence, il doit cumuler 6 points pour obtenir la certification. Un certain nombre d'actions qui sont organisées par l'établissement ainsi que des actions en dehors de l'université permettent d'acquérir ces 6 points.

Chaque action vaut 1 à 3 points. Les actions et le nombre de points afférents sont votés chaque année universitaire par la C.F.V.U.

Actuellement, une cinquantaine d'actions sont proposées aux étudiants. Les étudiants peuvent commencer à valider des points dès la L1 par l'EC obligatoire « Méthodologie de recherche en orientation » ou en attestant d'un emploi saisonnier après le bac. Pour 2014-15, les étudiants redoublant leur L3 ou arrivant par validation d'acquis sont exemptés de MOBIL. Dans ce cas, le service gestionnaire saisit une dispense sur l'élément MOBIL pour permettre le calcul de son résultat de Licence.

Si l'étudiant souhaite malgré tout valider le MOBIL, il doit en informer son service de scolarité et le point associé au TD Méthodologie de recherche en orientation en L1 lui sera alors validé d'office.

Concernant les étudiants de L2 arrivant en cours de cursus et bénéficiant d'une validation d'acquis, le point associé au TD Méthodologie de recherche en orientation en L1 leur est validé d'office. A leur charge de valider les points restants.

Il est proposé de valider également un point pour la participation au TD de L3 " Valorisation des acquis de l'étudiant ".

Lorsque l'étudiant valide une action, celle-ci est saisie dans Apogée soit par le SEF, soit par la composante.

Pour obtenir le certificat, l'étudiant doit valider 6 points minimum, correspondant aux actions qu'il aura suivies durant ses 3 années de licence et avant la fin de son semestre 6. L'étudiant ne valide donc pas le MOBIL par une note et/ou des ECTS.

La validation du MOBIL est obligatoire pour l'obtention de la Licence.

L'année 2014/2015 est la première année de validation du MOBIL. Lors des délibérations, plusieurs situations vont donc se présenter :

1/ l'étudiant valide la licence et le MOBIL : *pas de problème*.

2/ l'étudiant ne valide pas la Licence mais valide le MOBIL : *il conserve le MOBIL l'année suivante*.

3/ l'étudiant ne valide ni la licence ni le MOBIL : *il conserve les points déjà acquis*.

Si l'étudiant n'a pas validé la licence à la première session mais qu'il a validé des points MOBIL entre les deux sessions, ceux-ci pourront être saisis avant le jury de seconde session, l'étudiant devant être vigilant à fournir les attestations nécessaires.

S'il n'a pas validé la licence à la seconde session, les points seront validés dans le courant de l'année suivante, il n'y a pas de caractère d'urgence.

4/ l'étudiant valide la licence mais pas le MOBIL : *la CFVU propose une mesure exceptionnelle pour l'année 2014-15 car il s'agit de la première délivrance du MOBIL, les étudiants concernés ont pu être moins sensibilisés lors de leur L1 qu'ils ne le sont maintenant*.

- l'étudiant rend à son référent MOBIL un mini projet d'une page après rencontre avec un professionnel, il valide alors le nombre de points manquants pour obtenir le MOBIL et la licence à la seconde session. Les

points devront être saisis dans APOGEE avant le jury de seconde session à l'EC « Préparer votre projet professionnel ».

- l'étudiant fournit une attestation de travail salarié saisonnier à venir, il valide le MOBIL et la licence à la première session après saisie des points par le service de scolarité dans APOGEE.

Afin de répondre à la demande, des ateliers MOBIL supplémentaires sont programmés (C.V, entretien, réseau), la première semaine des vacances de printemps et à l'issue des examens de première session (dernière semaine de mai). Ces ateliers seront réservés aux étudiants de L3.

La Commission adopte ces propositions avec 1 opposition et 1 abstention.

#### ➤ U.F.R. Lettres et Langues

- **Modifications de maquettes**
  - M2 Etudes italiennes (harmonisation avec l'université de Pérouse)

Ces demandes de modification ont pour objectif d'harmoniser la maquette proposée à Tours et celle « piano di studi » de l'université de Pérouse.

La modification est adoptée à l'unanimité.

- **Modification des contrôles des connaissances**
  - L1 Lettres cursus classique (initiation grecque)

Il s'agit d'abandonner le contrôle continu (CC) simple pour un système mixte CC + Examen terminal pour l'UE 14 « initiation forte » au Grec pour débutant de lettres classiques. Cette modification a pour but d'éviter le bachotage.

La modification est adoptée à l'unanimité.

#### ➤ U.F.R. Médecine

- **Modifications des modalités d'admission à la formation d'orthoptiste.**

Les modifications portent sur les conditions d'entrée à la formation d'Orthoptie par la mise en place d'un examen d'admission comportant une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

- **Mise à jour de la convention relative aux étudiants en médecine et aux étudiants hospitaliers.**

Plusieurs modifications sont apportées à cette convention notamment pour qu'elle soit conforme à la nouvelle réglementation relative aux stages. Les stages de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année ont une durée inférieure à 2 mois, il n'y a donc pas de gratification.

En cas de redoublement de la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle, les étudiants doivent accomplir à nouveau 12 mois de stage (au lieu de 4). Ils sont rémunérés. Les étudiants peuvent bénéficier d'un congé supplémentaire de 30 jours ouvrables non rémunérés.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

#### ➤ U.F.R. Arts et Sciences humaines

##### Création Diplômes d'université

- « **Clinique des violences sexuelles : psychopathologie, prises en charge, évaluations criminologiques et coordination** ».

Aucune formation de ce type n'existe actuellement en région Centre-Val de Loire. L'objectif est d'apporter une formation pour des intervenants œuvrant à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (accessoirement celles des victimes) en association avec un service de psychiatrie légale canadien et belge. L'approche est complète : théorique et pratique ; psychopathologie, judiciaire, pénale, médicolégale et thérapeutique. Elle répond aux attentes de la formation de médecin coordonnateur.

Par rapport au DU Psychocriminologie de Tours, cette formation est centrée sur les violences sexuelles. Elle peut être complémentaire au DIU d'expertise psychiatrique.

La capacité d'accueil est de 25 personnes pour un public de professionnels des domaines de la santé, du social, de la justice, de la police ainsi que d'étudiants de masters et de troisième cycle.

Le volume horaire est 147h (80h CM, dont 12h en visioconférence, 18h TD, 14h TP (séances en e-learning), 35h ateliers pratiques).

Le contrôle des connaissances comporte un contrôle continu et un mémoire final avec soutenance orale.

Les tarifs sont en formation continue pour un stagiaire financé de 1700€ et pour un stagiaire non financé de 900 €. En formation initiale, le tarif est de 280€ en plus du droit d'inscription de base niveau licence.

L'avis des experts est favorable.

La création de ce diplôme est adoptée à l'unanimité.

- « **Cultures et manières de recevoir** ».

Ce diplôme en partenariat avec l'Institut d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA) et l'Institut Paul Bocuse (IPB) a pour objectif de permettre à des professionnels (maîtres de maison, exploitants, directeurs d'établissement et cadres adhérents de Relais et Châteaux) de prendre de la distance sur leur métier, de construire des perspectives durables et mettre en œuvre des stratégies responsables. La formation se déroulera à l'IPB sur une semaine en immersion.

Le volume horaire est de 100h dont 35h en e-learning de remise à niveau (en amont de la semaine à l'IPB) et 15h de tutorat et suivi (plateforme Célène).

Le contrôle de connaissances comporte un quitus de présence et un mémoire suivi d'une présentation orale.

Le tarif en formation continue (stagiaire financé) est de 6475 €.

Le rapport d'expertise fait l'objet d'une discussion en CFVU. Il est proposé de revoir la maquette et notamment d'envisager le format d'un certificat plutôt que d'un DU.

La Commission décide d'ajourner la création de ce diplôme sous sa forme actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.